

Cercle de 90^e Tours Silence

bulletin n°23

mardi 25 août 2015

REFUSONS LA PRECARISATION DES MIGRANTS

Un système d'exclusion par l'hébergement à combattre

A Tours, comme dans toute la France, les associations et les collectifs militants pour la défense des étrangers (1) ne cessent de dénoncer la précarisation extrême des migrant-es en terme d'hébergement et de logement. Cet aspect de la politique d'exclusion mis en place progressivement depuis plus de 10 ans est maintenant organisé, accentué et systématisé par la nouvelle loi " Asile " en vigueur depuis juillet qui légalise les persécutions administratives pratiquées jusqu'ici à l'encontre des déboutés.

Des responsables à identifier

Les responsables du fonctionnement de ce système ce sont évidemment l'Etat et la préfecture, mais aussi les collectivités locales (conseil général, mairies, etc.), sans oublier certaines associations sous-traitantes de services publics qui collaborent sans états d'âme. Bien sur c'est d'abord l'État qui, imposant des quotas à l'OFPRA, n'accorde pas assez de titres de séjour aux personnes qui ne pourront jamais retourner dans leur pays. C'est lui qui leur ayant interdit de travailler les laisse sans ressources. C'est lui qui ne fournissant pas un nombre suffisant de places d'hébergement les abandonne à la merci des caprices des DDCS (direction départementale de la cohésion sociale) et des 115 ou autres SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) qui plus d'une fois sur deux les laissent à la rue (à Tours, 63,12 % de refus selon l'EAO-Entre'Aide Ouvrière). Ce sont ensuite, le Conseil Général qui s'ingénie à tracasser les mineurs étrangers par des contrôles et des procédures inquisitrices qui aboutissent au refoulement de jeunes totalement démunis, et les mairies, comme celle de Tours qui suppriment les aides alimentaires aux déboutés et la gratuité des cantines aux enfants étrangers scolarisés (pratique des municipalités FN). Ce sont enfin certaines associations qui acceptent toutes les contraintes les plus inhumaines des pouvoirs publics pour toucher des subventions ou passer des marchés au " moins disant ".

A Tours, une organisation inadaptée de l'hébergement

L'absence de moyens et la mauvaise utilisation des fonds alloués rend à Tours, la situation des sans-abri, français comme étrangers, extrêmement difficile. Pour les moyens, l'association Chrétiens-Migrants estime que le déficit d'hébergement est d'au moins 200 places (300 si on considère que l'accueil des Chrétiens d'Orient en Touraine (120 personnes) est un effort spécifique supplémentaire car au regard de ce qui est fait pour la France entière - 500 personnes accueillies- c'est seulement 5 places qui auraient du être réservées à cet accueil) (2). Quant à l'utilisation des fonds, pour ce qui concerne les familles avec enfants (soit plus de 40 % des cas) il n'est pas concevable que le cout d'un hébergement en appartement même avec l'accompagnement social revienne à 30.000 voire 40.000 euros par famille alors que celui-ci revient entre 12 000 et 15 000 euros à Emmaüs 100 pou Un.

Un comportement inacceptable pour l'hébergement d'urgence

Accueillir provisoirement pour mieux exclure ensuite, le travail social que l'association Emergence fait sous la contrainte des pouvoirs publics se mue en maltraitance (3). Subventionnée entièrement par l'Etat, Emergence applique aveuglément la politique d'exclusion et d'expulsion de celui-ci. Pourquoi le fait-elle avec zèle et brutalité au lieu de rechercher au préalable un relogement effectif comme la loi l'impose? Pour ses salariés (directrice, responsable des hébergements, " travailleurs sociaux ") tous les moyens sont bons pour mettre dehors les personnes hébergées : menace de faire intervenir la police pour les déloger, comme on ferait pour des squateurs ; affirmation qu'Emergence est dispensée des procédures légales d'expulsion ; promesse fallacieuse de prise en charge par le 115 alors que chacun sait qu'il les laissera à la rue. Ces pressions sont absolument contraires aux principes qui fondent toute action humanitaire nécessaire à la survie des sans-abri. Elles sont en opposition absolue avec les inten-

tions des fondateurs des associations regroupées maintenant sous le nom d'Emergence. Nous appelons toutes les forces de nos réseaux à intervenir auprès des militants et des bénévoles de ces associations, dont nous savons la générosité, pour qu'ils imposent aux responsables d'Emergence de revenir à leurs engagements d'origine

Refusons cette idéologie de rejet de l'étranger

Inutile, inhumaine et coûteuse, l'organisation délibérée de la pénurie de logements, crée intentionnellement la précarité, l'insécurité, la fragilité des personnes dites "déboutées" ainsi mises en concurrence avec tous les sans-abri. Le résultat dresse les pauvres les uns contre les autres, faisant des étrangers contraints de dormir dehors, les victimes, non de la carence coupable des pouvoirs publics à assurer leur hébergement, mais de leurs semblables en dénuement. Consolidée par les récentes décisions législatives cette idéologie xénophobe s'appuie sur des pratiques comme celles que nous vivons à Tours. Pourquoi imposer autant de souffrances aux personnes pour un enjeu aussi dérisoire ? 70% des demandeurs d'asile sont désignés par l'OFPPRA et la CNDA comme "déboutés", tous les efforts de l'Etat se concentrent alors sur un seul objectif : les chasser, de leur hébergement d'abord, et du territoire ensuite. Mais les procédures d'expulsion du territoire n'aboutissent en France, comme dans toute l'Europe, que moins d'une fois sur trois (4) et ne concernent que 10 % de l'ensemble des demandes de séjour.

Contre le rejet des sans-abri : l'organisation citoyenne et la mobilisation publique

Depuis le 19 juin, huit familles de migrants (30 personnes dont 15 enfants) ont installé un campement de fortune au Sanitas parce qu'elles n'arrivent pas à obtenir de place d'hébergement via le 115. Elles survivent grâce à la générosité de certaines associations, de syndicats et de nombreux citoyens qui ne comprennent pas qu'une solution pérenne n'ait toujours pas été trouvée. Des trésors d'ingéniosité se sont déployés pour faire face à la carence manifeste des services sociaux (nourriture, douche, sanitaires-toilettes sèches,...). Ces services ont pris le risque de catastrophes sa-

nitaires (dysenterie,...) ou de celui lié à la canicule pour les enfants et les malades réfugiés sur ce camp, ou encore des agressions de tous ordres. La sympathie des habitants du quartier se manifeste en permanence, même si certains estiment qu'il est injuste que les plus pauvres aient à assumer cette charge d'autres pauvres alors que la ville regorge de logements vides.

Deux manifestations avaient eu lieu, le 6 juillet devant la mairie puis le 30 juillet à la préfecture, avec l'aide de cinq syndicats (5) avant que le mercredi 12 août, le maire Serge Babary se rende enfin sur le campement. Une "visite" humanitaire" selon son directeur de cabinet, pour se rendre compte et pouvoir aborder le sujet, "important", avec le préfet, lors d'une entrevue programmée le 24 août. (entrevue promise par la Préfecture lors de la rencontre avec les syndicats et Chrétiens-Migrants le 30 juillet). Mardi 18 août "les réfugiés du campement du Sanitas et les personnes solidaires" ont de nouveau appelé à un rassemblement à la mairie "pour forcer les pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités". Cent personnes de tous bords se sont rassemblées pour demander un logement pérenne pour les huit familles étrangères installées sur le camp mais aussi pour les soixante personnes que le 115 rejette chaque soir depuis des mois, la fin du système d'hébergement tournant qui précarise à l'extrême les sans-abri et la création des 300 places d'hébergement manquantes sur la ville. La diversité des personnes présentes à ces manifestations a marqué à l'évidence le souci profond de l'opinion pour qu'un retour aux valeurs fondamentales de solidarité soit enfin envisagé par les responsables locaux.

Mobilisons nous pour refuser la précarisation des étrangers et des sans-abri

(1) à Tours RESF37, DAL37, Chrétiens-Migrants, LDH, Un toit c'est un droit.

(2) voir le bulletin du 89ème Cercle ainsi que les commentaires de l'EAO sur l'enquête FNARS du 27 juillet 2015 dans la Nouvelle République du 29 juillet.

(3) cf la lettre ouverte au président de l'association par RESF, le NPA, ATTAC et les personnes qui soutiennent les réfugiés du Camp du Sanitas.

(4) voir "Le retour des demandeurs d'asile mythe ou réalité" dans La Croix du 14 Août 2015.

(5) CGT, CFDT, FSU, UNSA, SUD-Solidaires.

Réforme du droit d'asile : un déni des libertés fondamentales.

Lorsqu'une société accepte que des droits soient rognés pour une catégorie spécifique de personnes, elle permet sans le savoir que ces droits soient à terme remis en cause pour la collectivité tout entière. L'histoire nous le prouve régulièrement et tristement.

Le projet de loi de réforme de l'asile du ministre de l'intérieur, validé par l'Assemblée nationale en décembre 2014, avait déjà suscité de fortes inquié-

des. Mais la surenchère à la sévérité envers les demandeurs d'asile qui a conduit les sénateurs à durcir encore le texte lors de son examen fin mai nous contraint à tirer la sonnette d'alarme. Le projet de loi de réforme de l'asile restreint des libertés fondamentales.

Le texte, aggravé par les amendements du Sénat, retire aux demandeurs d'asile, une population fragile et sans défense, toute une série de droits élé-

mentaires.

Le droit à l'égalité. Alors que l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations sont des préoccupations communes (au travail, à l'école, pour l'accès aux droits), le projet de loi permet de discriminer entre les demandeurs d'asile en les soumettant à des procédures expéditives. Le tri se fera en fonction de la nationalité ou à partir de critères qui sont fondés sur des préjugés et non sur des différences vérifiables entre la qualité des demandes (comme le fait de ne pas avoir de passeport, d'avoir un passé administratif ou d'être en France depuis plus de trois mois). Comme si, avant même l'entrée en cours préparatoire, l'école désignait les élèves qui seront mis en échec scolaire.

Le droit de pouvoir se tourner vers des juges quand on a subi une décision de l'administration qui vous semble injuste. Avec ce projet de loi de réforme de l'asile, la possibilité de saisir la justice contre une décision négative reste illusoire, ou purement formelle dans de nombreux cas. Les délais de recours imposés à des justiciables par définition désorientés (48 heures ou une semaine dans certains cas), et le temps d'étude du dossier laissé aux juges sont trop brefs pour avoir une réelle chance de faire valoir ses arguments devant la justice.

Sans compter que le juge ne sera pas toujours spécialisé en droit d'asile, une matière pourtant très complexe, où la vie d'une personne peut être en jeu. Sans compter les cas où le recours ne sera pas suspensif. C'est-à-dire que pour des demandeurs d'asile qui encourent un renvoi vers un pays où ils sont peut-être en danger, on ne suspendra pas l'exécution de la décision de renvoi en attendant la réponse du juge. Si on se rend compte plus tard que la décision de renvoi était injuste ou illégale, ce sera trop tard. On ne saura pas ce qu'ils sont devenus.

Sans compter que dans certains cas, on n'aura pas le droit de saisir un juge du tout. Personne ne souhaite qu'on laisse à l'administration le risque de commettre l'irréparable sans que des juges spécialisés puissent intervenir à temps et rendre leurs décisions sereinement.

Le droit d'être libre, quand on n'a rien fait de répréhensible. Le projet de loi de réforme de l'asile limite la possibilité pour les demandeurs d'asile de choisir où ils habitent, et avec qui. Il est en outre prévu de leur imposer des obligations de présence

dans des lieux d'hébergement obligatoires, faute de quoi leur demande d'asile serait radiée. Un cantonnement disproportionné pour des personnes qui appellent avant tout à l'aide, et à qui on ne reproche la commission d'aucun délit.

Il est également évoqué la possibilité d'enfermer des demandeurs d'asile déboutés. Mais si des hommes, des femmes et des enfants ne retournent pas vers des foyers lointains, quittés dans l'urgence et à contrecœur, c'est souvent parce qu'ils ne peuvent pas y retourner, tout simplement. Peut-être que leur instinct de survie est plus fort qu'une procédure faillible et menée à la hâte ? Les traiter comme des délinquants et les punir ne mettra pas fin à la misère ni aux crises humanitaires internationales.

Le droit d'être secouru. Honnête homme ou délinquant, quand votre maison brûle, si vous vous blessez, les pompiers doivent investir les mêmes efforts pour vous sauver des flammes, les médecins pour vous soigner. Il en va de même quand on demande l'asile, quand on a besoin d'être protégé contre des persécutions dans son pays d'origine. Le projet de loi asile prévoit pourtant que l'administration et les juges refusent cette protection à une personne, même s'il est avéré qu'elle court un grave danger dans son pays, au prétexte qu'elle serait soupçonnée de ne pas respecter l'ordre public français. Mais cette confusion entre le respect du droit pénal et la mise à l'abri inconditionnelle d'une vie en péril est elle-même dangereuse. Si on la tolère au détriment des demandeurs d'asile aujourd'hui, devons-nous tous la subir demain ?

Nos organisations défendent les droits des demandeurs d'asile, des exilés, des malades, des migrants. Si elles prennent la parole pour ces " intouchables " aujourd'hui, c'est aussi pour ne pas avoir à défendre ces droits pour l'ensemble des citoyens un jour prochain.

Nous appelons à l'éveil et à la vigilance des parlementaires, en particulier des députés qui examineront le texte en deuxième lecture le 26 juin, et plus largement à celle de nos concitoyens. Dans quelle société voulons-nous vivre ?

Gabriel Nissim, président de l'Acat ; Pierre Tarakowski, président de la LDH ; Éléonore Morel, directrice générale du centre de soins Primo-Levi ; Alexandre Aslanian, président d'Elena France

Hébergement d'urgence : toujours plus d'appels au 115

En Indre-et-Loire aussi, les chiffres du 115, publiés lundi, font état d'une augmentation. Avec toujours plus de femmes en détresse. Lundi, la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars) a fait connaître les données 2014 du 115, numéro d'urgence des sans-domicile-fixe. L'Indre-et-Loire fait partie des départements dont les données sont ainsi collectées annuellement depuis 2011 pour faire le point.

Et constater les évolutions. " Nous sommes quasiment un département-test, car nous sommes vraiment dans la moyenne nationale ", explique Thierry Gheeraert, directeur du service intégré d'accueil et d'orientation au sein de l'Entr'aide ouvrière, association qui, depuis 2011, est en charge de l'hébergement d'urgence dans le département. Que disent les chiffres ? En 2014, en Indre-et-Loire, le 115 a enregistré 35.092 appels, soit une augmen-

tation de 2,8% par rapport à 2013. Les demandes d'hébergement concernaient 27.619 de ces appels (contre 26.906 en 2013, soit une augmentation de 2,65%). Ces appels émanaient de 2.756 personnes (contre 2.412 en 2013), françaises et étrangères. Parmi ces personnes en détresse, en attente : 890 hommes seuls, 300 femmes seules, 464 couples avec enfants, 855 femmes seules avec enfants et 42 hommes seuls avec enfants. Le nombre de femmes seules avec enfants a fortement augmenté : " C'est une nouvelle problématique à gérer ", confirme le directeur. L'an dernier, 678 mineurs de moins de 14 ans ont été concernés par ces demandes d'hébergement. Les services

ont comptabilisé 9 mineurs isolés. La difficulté vient de la réponse apportée à la demande d'hébergement : elle est négative dans 63,12% des cas. Un taux plus important qu'un niveau national, reconnaît Thierry Gheeraert, qui explique que l'offre d'hébergement a pourtant bien évolué. " Au 1er juillet 2012, nous avions 144 places d'hébergement ; au 31 décembre 2014, elles étaient 376, tous types confondus. Nous sommes passés du simple au triple en trois ans. L'État a mis les moyens. "

Vanina Le Gall - Nouvelle République ; 29 juillet 2015

En France, l'étranger n'est ni un problème ni une menace.

Dans une société française fragmentée par les injustices et les inégalités, certains désignent aujourd'hui l'étranger comme un bouc émissaire.

Et demain qui ?

Par ce manifeste, nous affirmons et revendiquons notre soutien et notre solidarité à cet autre nous-mêmes : l'étranger. Nous ne voulons pas être complices de sa dénonciation comme un problème et une menace.

Parce que cet étranger, c'est l'un de nous.

Un homme ou une femme, avec ou sans papiers, avec ou sans emploi, avec ou sans logement, mais toujours avec un nom et une histoire propre, comme chacun d'entre nous.

Parce que cet étranger aspire à vivre dans la dignité et la sécurité. Il n'est pas acceptable que sa vie en France soit synonyme d'humiliations, de soupçons, de précarité et d'exploitation, de destin brisé par l'enfermement et l'expulsion.

Parce que cet étranger est là, depuis toujours, et appartient à notre histoire.

Passeur de connaissances, contributeur à notre richesse culturelle, il est aussi le bâtisseur et le défenseur d'une France nourrie du mélange des idées et de la diversité de ses habitants.

La crise économique et sociale se moque des nationalités.

Citoyens du monde, nous sommes tous concernés

par les désordres mondiaux qui peuvent conduire, un jour, un homme, une femme ou une famille à quitter son pays : déséquilibres macro-économiques, dérèglement climatique, conflits nationaux et internationaux.

Ensemble et unis, nous pouvons construire un avenir commun où chacun aura sa place. Divisés et séparés, nous renions notre mémoire et notre humanité.

Les enjeux vont au-delà de la solidarité avec les étrangers.

Il en va, plus profondément, de l'avenir de notre société qui ne sera véritablement en paix avec elle-même que lorsqu'elle saura assumer et valoriser sa pluralité.

Aussi, nous appelons à un changement profond de perspective pour sortir de cette mise en accusation permanente de l'étranger, convaincus que l'obsession sécuritaire dominante a fini par occulter toute alternative, toute possibilité différente de penser la mobilité des êtres humains.

Sans angélisme ni naïveté, nous croyons qu'il est possible et urgent de promouvoir d'autres relations et d'autres politiques.

Par ce manifeste, nous voulons déjouer les peurs collectives qui nous paralysent, et inviter à une large mobilisation celles et ceux, français et étrangers, qui refusent de se résigner.

manifeste de la CIMADE

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, LDH 37, RESF 37, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, et des individus en lutte...

Prochain Cercle de silence : mardi 29 septembre 2015